

COUR D'APPEL DE BASSE TERRE

TJ du ressort : - Pointe à Pitre
- Basse Terre (dont 1 TPR à Saint-Martin)

Département : Guadeloupe + Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Population : 385 569 habitants

Effectifs de magistrats

	Théorique (CLE 2025)	Effectif (base M au 05/03/2026)
Juges et VP placés	3	3
Substituts et VPR placés	2	1

NB : les magistrats placés, au siège comme au parquet, sont susceptibles d'être délégués à Saint-Martin, pour des périodes plus ou moins longues.

Distances kilométriques / route et / avion au départ de Basse-Terre

Basse Terre /Pointe à Pitre	60 kms	65 min
Pointe à Pitre / Paris	6.750 kms	8 à 9h de vol Via Air France, Corsair ou Air Caraïbes
Pointe à Pitre / Fort de France	190 kms	45 min de vol Via Air Caraïbes ou Air France
Pointe-à-Pitre / Saint-Martin	260 kms	50 min de vol Via Air Caraïbes ou Air France

Tribunal judiciaire de BASSE TERRE
juridiction groupe 4

Ressort de Cour d'appel : BASSE TERRE

TJ non départemental GUADELOUPE (autre TJ : POINTE A PITRE) – population 183.522
Tribunal de proximité à Saint-Martin (souvent désigné « SXM »)

Établissement pénitentiaire : MA de BASSE TERRE

Effectif de magistrats :

Fonction	Théorique (CLE 2025)	Effectif (base M au 05/03/2026)
Président	1	1
Vice président/juge	7 (dont 2 à Saint-Martin)	6 puis 5 au 01/05/2026
JLD	1	1
Juge d'instruction	1	0
VP/Juge des enfants	2 (dont 1 à Saint-Martin)	2
Juge de l'application des peines	2 (dont 1 à Saint-Martin)	2
JCP	3 (dont 1 à Saint-Martin)	3
TOTAL SIÈGE	17	14
Procureur	1	0
Vice procureur/substitut	5 (dont 2 à Saint-Martin)	4 (dont une à Saint-Martin)
TOTAL PARQUET	6	4
Total magistrats	23	18

	Annexe TJ (JCP + JEX)	TPROX SAINT MARTIN
Effectif CLE 2022 (VP + J)	2	3
Effectif Base M	2	3
Distance avec le TJ	2km (5mn en voiture)	272 kms (avion jusqu'à PAP + voiture jusqu'à BT)

Distances kilométriques / route et / avion au départ de Basse-Terre

Basse Terre /Pointe à Pitre	60 km 55 min	
-----------------------------	--------------	--

Pointe à Pitre / Paris		8 à 9h de vol Via Corsair/Air Caraïbes/Air France
Pointe à Pitre / Fort de France		45 min de vol (Air caraïbes / Air Antilles)
Pointe-à-Pitre / Saint-Martin		50 minutes de vol (Air caraïbes / Air Antilles)

NB : les conditions de logement sur l'île de Saint-Martin sont toujours onéreuses, notamment en raison de la pénurie de logements en bon état et de la proportion de logements touristiques ;
Par ailleurs, un tribunal judiciaire doit être créé dans les deux ans à SAINT-MARTIN.

Tribunal judiciaire de POINTE A PITRE

juridiction groupe 2

ressort de Cour d'appel : BASSE TERRE

TJ non départemental GUADELOUPE - Autre TJ : BASSE TERRE

population 200 047

Établissement pénitentiaire : CP de Baie Mahault

Effectif de magistrats :

fonction	Théorique (CLE 2025)	Effectif (base M au 05/03/2026)
Président	1	1
1er VP/VP/juge	14	14
JLD	2	2
Juge d'instruction	4	4
Juge des enfants	3	2
Juge de l'application des peines	3	3
JCP (pôle de proximité à 500 mètres)	4	3
TOTAL SIÈGE	31	31
Procureur	1	1
PRA/VPR/sub	9	9
TOTAL PARQUET	10	10
Total magistrats	41	41

Distances kilométriques / route et / avion

Basse Terre /Pointe à Pitre	60 km	65 min
Pointe à Pitre / Paris	8 à 9h de vol Via Corsair, Air Caraïbes ou Air France	
Pointe à Pitre / Fort de France	45 min de vol Via idem	

NB : Décalage horaire -5h en hiver, -6h en été

Il est indispensable d'être titulaire du permis de conduire, les transports en commun étant peu développés.

Contactez les collègues pour les informations pratiques et pour toute information utile, l'auditeur est invité à consulter le livret d'accueil très complet en cliquant sur le lien suivant **Intranet Justice / ca-basse-terre / Livret d'accueil des nouveaux arrivants dans le ressort de la CA** outre le site internet de la DSJ Intranet Justice / DSJ / Partir en outre-mer